

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION

Séance du 25 juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq juin à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, M Dubos, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Alban, M Pages, M Bouteyre, Mme Baron, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, M Delpech, M Garnier, Mme Rivière, Mme Durand, M Guichoux, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Dumas
Mme Le Moller à M Garnier
M Leblond à M Acquaviva
Mme Demare à Mme Layrisse

Absent(s) :

M Demanes, M Barat, Mme Rigaud

Secrétaire de séance : Mme Françoise Hanusse.

La séance est ouverte,

Délibération du : 25 juin 2019
Rendue exécutoire le : 27 juin 2019
Publiée le : 27 juin 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 25 juin 2019

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION

M Jean Louis Roucher, Conseiller municipal délégué aux Ressources humaines présente le rapport suivant.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 susvisée, il appartient au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de permettre des créations de postes pour tenir compte des évolutions réglementaires et des besoins nouveaux de la collectivité.

D'une part, dans le cadre des procédures annuelles d'avancement de grade et de promotion interne présentées en Commissions Administratives Paritaires des trois catégories hiérarchiques (A, B et C), il apparaît nécessaire de créer les emplois correspondants pour permettre la mise en œuvre des décisions individuelles de l'autorité territoriale concernant le déroulement de carrière des fonctionnaires territoriaux inscrits dans les tableaux annuels d'avancement de grade ou sur une liste d'aptitude.

D'autre part, la Direction de l'Éducation a engagé, en fin d'année 2018, une réflexion sur l'évolution du secteur action éducative, en se fixant un double objectif : proposer une organisation qui permette de répondre aux besoins de la collectivité en terme de ressources humaines mais également aux besoins du service en terme de projets sur le territoire, et de travailler sur la précarité des agents relevant de la filière animation afin de limiter le turn over et les vacances de poste dans ces métiers.

A l'issue de cette étude, deux propositions d'évolution impactant directement le tableau des effectifs de la commune ont été validées en Comité Technique, pour une application dès la rentrée 2019 :

- la possibilité de nomination des Directeurs de Claé au grade d'animateur territorial, emploi de catégorie B, suite à l'obtention du concours correspondant, ce qui est le cas pour un agent de la collectivité, titulaire du grade d'adjoint d'animation et qui occupe cette fonction ;
- le passage à temps complet de tous les adjoints aux Directeurs de Claé qui occupent actuellement un emploi à temps non complet de 32 heures. Cette mesure suppose la création des emplois d'adjoints d'animation à temps complet nécessaires et la suppression des emplois du même grade existant à temps non complet 32/35^e au tableau des effectifs budgétaires.

Enfin, le départ de trois professeurs de musique à la rentrée 2019 entraîne une réorganisation des effectifs de l'école municipale. Cette réorganisation, qui s'inscrit dans le projet d'établissement initié en 2018, implique une nouvelle répartition des 25 heures hebdomadaires d'enseignement effectuées par ces agents en en confiant une partie à des professeurs de l'école et en recrutant de nouveaux professionnels pour certains instruments. Cette réorganisation impacte le temps de travail des agents occupant des emplois permanents et nécessite donc une actualisation du tableau des effectifs de la commune.

Considérant le tableau des effectifs budgétaires ;

Considérant les avis rendus par les Commissions Administratives Paritaires pour les catégories A, B et C le 25 juin 2019 au matin, pour les avancements de grade et promotions internes des fonctionnaires remplissant les conditions réglementaires ;

Considérant l'avis favorable du Comité Technique sur le projet d'évolution du secteur action éducative de la Direction de l'Éducation en date du 6 juin 2019 ;

Considérant la nécessité de créer les emplois suivants à compter du 1^{er} juillet 2019 :

Filière administrative :

- 1 emploi à temps complet de rédacteur principal de 2^e classe ;
- 3 emplois à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^e classe ;
- 2 emplois à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^e classe ;

Filière animation :

- 1 emploi à temps complet d'animateur ;
- 2 emplois à temps complet d'adjoint d'animation ;

Filière culturelle :

- 1 emploi à temps complet d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^e classe ;
- 1 emploi à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe (10/20^e) ;
- 1 emploi à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe (11/20^e) ;

Filière sanitaire et sociale :

- 3 emplois à temps complet d'auxiliaire de puériculture principal de 1^e classe ;

Filière technique :

- 1 emploi à temps complet de technicien principal de 1^e classe ;
- 3 emplois à temps complet d'agent de maîtrise principal ;
- 6 emplois à temps complet d'adjoint technique principal de 1^e classe ;
- 5 emplois à temps complet d'adjoint technique principal de 2^e classe.

Considérant la nécessité de supprimer les 9 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet (32/35^e), à compter du 1^{er} septembre 2019.

Il est donc proposé d'actualiser selon ces éléments le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide sur la base des tableaux annexés, d'actualiser le tableau des effectifs de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 1^{er} juillet 2019 et de supprimer 9 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet (32/35^e), à compter du 1^{er} septembre 2019.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 25 juin 2019
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE SAINT MEDARD EN JALLES
AU 1er JUILLET 2019**

GRADE	CATÉGORIE	AUTORISES PAR LE CM	POSTES POURVUS	<i>Dont pourvus Par contractuel</i>
EMPLOIS FONCTIONNELS				
DIRECTEUR GÉNÉRAL	A	1	1	
DIRECTEUR SERVICES TECHNIQUES	A	1	1	
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	A	2	1	
<i>SOUS TOTAL DES EMPLOIS FONCTIONNELS</i>		4	3	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	33	27	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2e CLASSE – TNC 28/35e	C	1	0	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	29	26	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1e CLASSE	C	13	10	
RÉDACTEUR	B	10	10	1
RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2E CLASSE	B	5	2	
RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1E CLASSE	B	3	1	
ATTACHE	A	15	13	
ATTACHE PRINCIPAL	A	5	3	
ATTACHE HORS CLASSE	A	2	1	
<i>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE</i>		114	93	1
FILIÈRE ANIMATION				
ADJOINT D'ANIMATION	C	25	18	5
ADJOINT D'ANIMATION TNC 32/35	C	9	8	
ADJOINT D'ANIMATION TNC 31,5/35	C	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION TNC 30/35	C	26	26	5
ADJOINT D'ANIMATION TNC 24,5/35	C	2	0	
ADJOINT D'ANIMATION TNC 17,5/35	C	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	11	9	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2e CLASSE TNC 30/35	C	1	0	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1e CLASSE	C	3	3	
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	4	3	
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2E CLASSE	B	2	1	1
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1E CLASSE	B	2	2	
<i>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE ANIMATION</i>		87	72	11

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE SAINT MEDARD EN JALLES
AU 1er JUILLET 2019**

FILIÈRE CULTURELLE				
<i>Patrimoine et bibliothèques</i>				
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	8	8	1
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2e CLASSE	C	6	2	
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1e CLASSE	C	3	3	
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	2	1	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2e CLASSE	B	3	3	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1e CLASSE	B	3	2	
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHÈQUES	A	1	0	
<i>Enseignement artistique</i>				
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 3,5/20	B	1	1	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 4/20	B	1	1	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 7/20	B	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 8/20	B	2	1	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 9/20	B	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 10/20	B	2	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 11/20	B	2	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 13,5/20	B	2	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 14,5/20	B	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TNC 16/20	B	1	0	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE TEMPS COMPLET	B	3	3	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 3/20	B	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 5/20	B	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 9/20	B	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 9,5/20	B	1	1	1
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TNC 10/20	B	1	1	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1E CLASSE TEMPS COMPLET	B	1	1	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE CULTURELLE		49	35	5

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE SAINT MEDARD EN JALLES
AU 1er JUILLET 2019**

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE				
GARDIEN-BRIGADIER	C	2	1	
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	5	5	
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2E CLASSE	B	1	0	
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 1E CLASSE	B	1	1	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE		9	7	0
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE				
ATSEM PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	7	4	
ATSEM PRINCIPAL DE 1e CLASSE	C	8	6	
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	14	9	1
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE PRINCIPAL DE 1e CLASSE	C	11	8	
TECHNICIEN PARAMÉDICAL DE CLASSE NORMALE – TNC 28/35e	B	1	1	
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE SECONDE CLASSE – TEMPS COMPLET	A	3	3	2
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE SECONDE CLASSE – TNC 28/35e	A	1	1	
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE PREMIERE CLASSE – TEMPS COMPLET	A	5	3	
PUÉRICULTRICE DE CLASSE NORMALE	A	1	1	
PUÉRICULTRICE DE CLASSE SUPÉRIEURE	A	1	0	
PUÉRICULTRICE HORS CLASSE	A	1	0	
CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL DE 2E CLASSE	A	2	0	
CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL DE 1E CLASSE	A	2	2	
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 7/35e	A	1	0	
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 11h30	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 12h	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 15h	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 17h30	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE TNC 18h45	A	1	1	1
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE – TNC 31h30	A	1	1	
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE – TNC 24h	A	1	1	
SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE		65	45	8

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE SAINT MEDARD EN JALLES
AU 1er JUILLET 2019**

FILIÈRE SPORTIVE				
OPÉRATEUR PRINCIPAL DES APS	C	1	0	
ÉDUCATEUR DES APS	B	6	6	3
ÉDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2e CLASSE	B	2	1	
ÉDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1e CLASSE	B	4	3	
CONSEILLER TERRITORIAL	A	1	1	
<i>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE SPORTIVE</i>		14	11	3
FILIÈRE TECHNIQUE				
ADJOINT TECHNIQUE	C	129	129	7
ADJOINT TECHNIQUE – TNC 17,5/35	C	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE – TNC 20/35	C	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2e CLASSE	C	62	55	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2e CLASSE TNC 20/35e	C	1	1	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1e CLASSE	C	25	18	
AGENT DE MAITRISE	C	13	11	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	19	16	
TECHNICIEN	B	3	3	1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2e CLASSE	B	4	4	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1e CLASSE	B	4	3	
INGÉNIEUR	A	2	2	
<i>SOUS TOTAL DE LA FILIÈRE TECHNIQUE</i>		264	244	8
HORS FILIÈRE				
COORDINATEUR JEUNESSE	A	1	1	
<i>SOUS TOTAL</i>		1	1	0
TOTAL des postes permanents		607	511	36

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE SAINT MEDARD EN JALLES
AU 1er JUILLET 2019**

ANNEXE – ÉTAT DU PERSONNEL (CONTRACTUELS)

Nbre	AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATÉGORIE (1)	SECTEUR (2)	RÉMUNÉRATION (3)	CONTRAT (4)
1	COLLABORATEUR DE CABINET	A	CAB	IB 911	110
1	COLLABORATEUR DE CABINET	A	CAB	IB 900	110
1	DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION	A	ADM	IB 772	Art.3 - 3 2e alinéa
1	CHARGE DE L'ORGANISATION ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION	A	TECH	IB 940	Art.3 - 3 2e alinéa
1	GESTIONNAIRE CUISINE CENTRALE	B	ADM	IB 580	Art.3 - 3 1er alinéa
1	TECHNICIEN PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL	B	ADM	IB 429	Art.3 - 3 1er alinéa
1	CHARGE DE DÉVELOPPEMENT ECO / EMPLOI	A	ADM	IB 672	Art.3 - 3 2e alinéa
1	MÉDIATEUR SOCIAL	B	ANIM	IB 388	Art.3 - 3 1er alinéa
1	CHARGÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE – JURISTE DES MATCHÉS PUBLICS	A	ADM	IB 434	Art.3 - 3 2e alinéa
16	ASSISTANTES MATERNELLES	C	S		
25	TOTAL				

-1 **CATÉGORIES** : A, B et C

-2 **SECTEUR** ADM : Administratif (dont l'emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

TECH : Technique et informatique (dont l'emploi de l'art. 47 de la loi du 26/01/84)

S : Social (dont aide social)

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

CAB : Collaborateurs de Cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

-3 **RÉMUNÉRATION** : Référence à un indice brut de la fonction publique (ou brut annuel)

-4 **CONTRAT : Motif du contrat** (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

* 3-3, 1° : article 3-3 1er alinéa (Emploi permanent lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois De fonctionnaire)

* 3-3, 2° : article 3-3, 2e alinéa (emploi permanent de catégorie A)

* 38 : article 38 (travailleurs handicapés)

* 47 : article 47 (emplois fonctionnels)

* 110 : article 110 (collaborateur de cabinet)



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_067
Date de la décision:	2019-06-25 00:00:00+02
Objet:	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique:	033-213304496-20190625-DG19_067-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20190625-DG19_067-DE-1-1_0.xml	text/xml	866
nom de original:		
DG19_067.pdf	application/pdf	2368693
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20190625-DG19_067-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2368693

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 juin 2019 à 10h55min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 juin 2019 à 10h55min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 juin 2019 à 10h55min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 juin 2019 à 11h00min51s	Reçu par le MI le 2019-06-27